

DÉFINITION DE CAS DE LA MALADIE DE KAWASAKI

Déclarer tout nouveau patient qui consulte avant l'âge de 18 ans et obtient un diagnostic de MK définitif ou présumé :

1) **Maladie de Kawasaki (MK) complète**, définie comme une fièvre qui persiste pendant au moins cinq* jours

ET la présence d'**au moins quatre** des critères cliniques suivants :

- Changements aux extrémités périphériques
 - Érythème palmoplantaire, œdème des mains ou des pieds, desquamation péri-unguéale
- Éruption polymorphe
- Conjonctivite bilatérale sans exsudat
- Changements aux lèvres et à la cavité buccale
 - Érythème ou craquelures des lèvres, langue framboisée, érythème diffus de l'oropharynx
- Lymphadénopathie cervicale : >1,5 cm de diamètre, généralement unilatérale

* On peut poser un diagnostic présomptif et amorcer le traitement avant le cinquième jour de fièvre.

2) **MK incomplète**, définie comme de la fièvre pendant au moins cinq jours et moins de quatre critères cliniques

3) **Autre MK**, définie comme une MK qui ne respecte pas les critères de MK complète ou incomplète, mais qui est présumée en raison d'une caractéristique de l'échocardiogramme ou du suivi (c.-à-d., desquamation péri-unguéale) qui incite le médecin traitant à recommander le traitement ou un suivi cardiaque.